

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-05-07 – HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Transfert de retour du Pôle Culturel et état de transposition de l'actif

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de restitution de biens dans le cadre du retrait de compétence intervenu en faveur de la Commune de Meymac par délibération n°2020-01-05 du 23 janvier 2020 de Haute Corrèze Communauté. Philippe BRUGERE propose d'accepter les biens cadastrés AE 210 réhabilités en 2014.

Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la restitution de biens dans le cadre d'un retrait de compétence
- **ACCEPTE** de poursuivre l'amortissement afférent à ce transfert de biens sur la base du document annexé remis par HCC
- **DONNE** tous pouvoirs à M le Maire pour signer les documents utiles à cette restitution

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, le 04 Décembre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

